

Extrait du Registre des délibérations du  
Conseil de Communauté

Séance du 17 décembre 2020

Conseillers communautaires en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 67, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 23h16

Etaients présents à la CCI (avec vote électronique): Besançon : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Aurélien LAROPPE, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Laurence MULOT, M. Thierry PETAMENT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'au rapport n°14), Mme Anne VIGNOT, Mme Marie ZEHAF, Bonnay : M. Gilles ORY Boussières : Mme Hélène ASTRIC ANSART Busy : M. Philippe SIMONIN Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. René BLAISON Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chaucenne : Mme Valérie DRUGE (jusqu'au rapport n°12) Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Franck BERNARD (à partir du rapport n°3) Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN François : M. Emile BOURGEOIS Geneuille : M. Patrick OUDOT Grandfontaine : M. Henri BERMOND La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Les Auxons : M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (jusqu'au rapport n°12) Nancray : M. Vincent FIETIER Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Patrick AYACHE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIE Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Jacques ADRIANSEN représenté par son suppléant M. Dominique LHOMME Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Thise : M. Loïc ALLAIN Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : Mme Valérie MAILLARD (à partir du rapport n°7) Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vorges-les-Pins : Mme Maryse VIPREY

Etaients présents en visio-conférence (avec vote électronique): Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU Besançon : M. Nicolas BODIN, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jamel-Eddine LOUHKIAR, Mme Karima ROCHDI, Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU (à partir du rapport n°9) Champagny : M. Olivier LEGAIN Cussey-sur-l'ognon : M. Jean-François MENESTRIER Fontain : Mme Martine DONEY Gennes : M. Jean SIMONDON (jusqu'au rapport n°21) Montferrand-le-Château : Mme Lucie BERNARD Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET (jusqu'au rapport n°9) Saint-Vit : Mme Anne BIHR Saône : M. Benoit VUILLEMIN Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Villars Saint-Georges : M. Damien LEGAIN

Etaients présents en visio-conférence (sans vote électronique): Besançon : Mme Anne BENEDETTO, Mme Pascale BILLEREY, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Benoit CYPRIANI, Mme Sadia GHARET, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, Mme Marie LAMBERT, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Sylvie WANLIN Champoux : M. Romain VIENET Dannemarie-sur-Crête : Mme Martine LEOTARD Novillars : M. Bernard LOUIS Tallenay : M. Ludovic BARBAROSSA Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY

Etaients absents :

Amagney : M. Thomas JAVAUX Audeux : Mme Françoise GALLIOU Besançon : M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Maxime PIGNARD, Mme Juliette SORLIN, Mme Christine WERTHE Beure : M. Philippe CHANEY Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON La Vèze : M. Jean-Pierre JANNIN Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux-Chaudefontaine : M. Patrick CORNE Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Merey-Vieillely : M. Philippe PERNOT Noironte : M. Claude MAIRE Palise : M. Daniel GAUTHEROT Rancenay : Mme Nadine DUSSAUCY Vieillely : M. Franck RACLOT

Secrétaire de séance :

M. Yves MAURICE

Procurations de vote :

A. BENEDETTO à H. ALEM, K. BERTAGNOLI à E. AEBISCHER, P. BILLEREY à G. SPICHER, F. BRAUCHLI à F. BOUSSO, C. CAULET à M. ETEVENARD, A. CHASSAGNE à C. LIME, A. CHAUVET à E. LAFARGE, J. CHETTOUH à F. BAEHR, B. CYPRIANI à A. POULIN, L. GAGLILOLO à A. LAROPPE, S. GHARET à A. TERZO, V. HALLER à F. PRESSE, D. HUGUET à A. POULIN, M. LAMBERT à G. BAILLY, C. MICHEL à S. COUDRY, M. MICHEL à N. SOURISSEAU, M. PIGNARD à L. FAGAUT, JH. ROUX à Y. POUJET, J. SORLIN à A. GHEZALI, C. VARET à PC. HENRY (à partir du n°15) S. WANLIN à M. ZEHAF, C. WERTHE à L. MULOT, A. BLESSEMAILLE à J. KRIEGER, R. VIENET à L. ALLAIN, C. BOTTERON à M. FELT, M. LEOTARD à F. BAILLY, P. CORNE à F. TAILLARD, D. PARIS à G. GAVIGNET, P. PERNOT à M. JASSEY, B. LOUIS à F. TAILLARD, D. GAUTHEROT à L. MULOT, JM. BOUSSET à P. AYACHE (à partir du rapport n°10), N. DUSSAUCY à H. BERMOND, L. BARBAROSSA à Y. GUYEN, JM. JOUFFROY à Y. MAURICE, F. RACLOT à JC. CONTINI

Délibération n°2020/005497

Rapport n°51 - Réévaluation du fonds de concours attribué à la commune de Thise pour la réhabilitation des hangars de l'aérodrome

## Réévaluation du fonds de concours attribué à la commune de Thise pour la réhabilitation des hangars de l'aérodrome

**Rapporteur : M. Benoit VUILLEMIN, Vice-Président**

**Commission : Innovation, attractivité, enseignement supérieur, économie, tourisme et numérique**

Inscription budgétaire	
BP 2020 et PPIF 2020-2024 « Fonds aides équipements touristiques »	Montant du budget 2020 : 186 732 € (avec DM3) Montant de l'opération : 50 000 €

### Résumé :

Par des délibérations de 2018 et 2019, la Communauté urbaine Grand Besançon Métropole (GBM) a accordé un fonds de concours de 250 000 € à la commune de Thise pour la réhabilitation des hangars de son aérodrome (soit 10% du montant total HT du projet). Par courrier de septembre 2020, la commune a sollicité une aide complémentaire de 50 000 € suite aux dépenses imprévues qui sont apparues durant le chantier, portant le coût du projet à 3 000 000 € HT. Il est proposé de répondre favorablement à cette demande.

### I. Contexte : historique du dossier (2018/2019)

La commune de Thise a sollicité en 2018 un soutien financier de la CAGB pour son projet de réhabilitation de ses hangars à hauteur de 251 238 €, soit 10% du montant total des travaux estimé à 2 512 384 €.

La CAGB s'était engagée très tôt sur le principe de soutenir un futur projet de réhabilitation, suite au transfert de compétence de cet équipement de l'Etat à la commune en 2007.

Par délibération du 29 juin 2018 et convention partenariale, la CAGB a accordé une subvention de 200 000 € (soit environ 8% du montant HT du projet). Cette aide a été accordée au titre du fonds d'aide « équipements » de la CAGB. Ce fonds qui n'existe plus, visait alors à soutenir les projets culturels, sportifs, touristiques contribuant à valoriser l'offre d'activités sur les secteurs à vocation touristique du territoire, et notamment la vallée du Doubs.

Par courrier du 20 février 2019, la commune a ensuite sollicité une réévaluation de l'aide GBM pour qu'elle soit portée à 250 000 €, soit 10% du montant total HT, à même hauteur que l'aide de la Région, et du Département. Par délibération du 27 juin 2019 et avenant N°1 à la convention, GBM a accordé 50 000 € supplémentaires, soit une aide au total de 250 000 €.

### II. Demande de réévaluation de l'aide GBM par la Commune (sept 2020)

Par courrier reçu par GBM le 30 septembre 2020, la commune fait part de surcoûts apparus dans le cadre de la réalisation des travaux : surcoût lors de l'attribution des marchés, renfort ou consolidation complémentaires apparus nécessaires lors du chantier, surcoût lié au covid 19, TVA (reversement de 16, 40% par rapport aux 20% dont s'acquitte la commune).

L'ensemble portant le budget prévisionnel du projet de réhabilitation à **3 000 000 € HT**.

**La commune sollicite une aide complémentaire de 50 000 € de la part de GBM.** Elle a parallèlement sollicité le même montant auprès de la Région et du Département, ainsi que 100 000 € auprès de la DRAC. La participation communale serait alors d'environ 500 000 €, montant plus soutenable pour la commune.

Le plan de financement mis à jour est dès lors le suivant :

Financeurs	Dispositif	Pourcentage	Montant subvention
DRAC	Soutien MH + loto patrimoine	53%	1 581 000 €
Région	Contrat métropolitain	10%	300 000 €
Département	Contrat P@C	10%	300 000 €
GBM	Fonds de concours	10%	300 000 €
Commune (solde)		17%	519 000 €+TVA
<b>TOTAL HT</b>		<b>100%</b>	<b>3 000 000 €</b>

### III. Intervention de GBM

Compte tenu de l'implication de GBM en soutien à ce projet depuis son démarrage, il est proposé de répondre favorablement à la demande de la commune et d'accorder ce complément d'aide de 50 000 €. GBM soutient ainsi le projet à hauteur de 10% de son montant total HT, soit une aide plafonnée à 300 000 €.

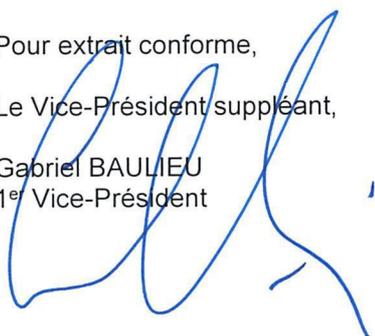
Les 50 000 € supplémentaires sont financés sur le budget tourisme 2020 via un redéploiement de crédits d'investissement non consommés (sous réserve du vote de la DM3).

Un avenant N°2 à la convention entre GBM et la commune de Thise doit être signée pour entériner cette subvention complémentaire (cf. annexe).

#### **A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- émet un avis sur la réévaluation du fonds de concours accordé à la commune de Thise pour la réhabilitation des hangars de son aérodrome, avec l'accord de 50 000 € supplémentaires, portant l'aide totale accordée par GBM à 300 000 € maximum (10% du montant HT du projet).
- autorise Madame la Présidente (ou son/sa représentant/e) à signer l'avenant à la convention.

Pour extrait conforme,  
Le Vice-Président suppléant,  
Gabriel BAULIEU  
1<sup>er</sup> Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 1

**Entre :**

La Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole, dont le siège est situé 4, rue Gabriel Plançon, la City, 25043 Besançon Cedex, représentée par sa Présidente, Madame Anne VIGNOT, habilitée par le Conseil de Communauté du 17 décembre 2020, ci-après dénommée « GBM » d'une part,

**et**

La commune de Thise, représentée par son Maire, Monsieur Loïc ALLAIN, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal du \_\_\_\_\_, d'autre part.

**Préambule**

Par délibérations du 29 juin 2018 et du 27 juin 2019, GBM a accordé un fonds de concours de 250 000 € à la commune de Thise pour la réhabilitation des hangars de son aérodrome (soit 10% du montant total HT du projet).

La commune a sollicité, par courrier du 30 septembre 2020, une aide complémentaire de 50 000 € suite aux dépenses imprévues qui sont apparues durant le chantier, portant le coût du projet à 3 000 000 € HT.

**Il est convenu et arrêté ce qui suit :**

*L'article 4 de la convention signée le 1<sup>er</sup> octobre 2018 est remplacé par :*

**Article 4 – Engagement de GBM**

GBM s'engage à verser un fonds de concours, à hauteur de 10% du montant HT des travaux, plafonné à 300 000 €, à la commune de Thise pour la réhabilitation des hangars de l'aérodrome.

*L'article 5 de la convention signée le 1<sup>er</sup> octobre 2018 est remplacé par :*

**Article 5 - Modalités de versement de la subvention**

Le versement du fonds de concours à hauteur de 10 % du montant HT des travaux, sera effectué par mandat administratif, sur la base de ce pourcentage sur présentation d'un récapitulatif des dépenses certifié conforme.

Des acomptes pourront être versés au fur et à mesure de l'avancement du projet sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses réalisées certifié conforme s'élevant au minimum à 30 % du coût total HT prévisionnel.

Les crédits seront prélevés sur le budget Tourisme 2020 (sous réserve du vote de la DM3 2020).

*Fait en deux exemplaires, à Besançon, le .....*

Pour la commune de Thise  
Le Maire,

Loïc ALLAIN

Pour La Communauté urbaine Grand  
Besançon Métropole,  
La Présidente,

Anne VIGNOT